

**COMMUNIQUÉ
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

L'APTS donne son appui aux avocat·e·s de l'aide juridique

Longueuil, le 22 novembre 2018 – L'APTS se range derrière les avocat·e·s de l'aide juridique dans le bras de fer qui les oppose à leur employeur pour obtenir le maintien de la parité salariale avec les procureur·e·s de la Couronne. Représenté·e·s par la Fédération des professionnel·les (FP-CSN), ces avocat·e·s viennent tout juste de se donner un mandat de grève de 24 heures, à déclencher au moment jugé opportun.

« La parité entre avocat·e·s est importante, plaide Robert Comeau, [vice-président de l'APTS](#), pour justifier l'appui de son organisation. En refusant de consentir aux avocat·e·s de l'aide juridique les mêmes conditions salariales que celles des avocat·e·s de la Couronne, on fait non seulement une grave entorse au principe de la parité, on introduit également l'iniquité dans un système censé rendre la justice. »

La convention collective des avocat·e·s de l'aide juridique est échue depuis mars 2015, précise la FP-CSN. Les négociations ont permis d'en venir à une entente de principe sur toutes les clauses normatives. Seule l'épineuse question des échelles salariales achoppe. Le Conseil du trésor se laisse toujours tirer l'oreille dans ce dossier et les avocat·e·s de l'aide juridique, à bout de patience, ont décidé d'augmenter la pression.

Pour le vice-président de l'APTS, la position et l'atavisme du Conseil du trésor sont difficilement défendables. « Je ne vois aucune raison pour justifier une rémunération plus basse d'un service gouvernemental à un autre lorsqu'il est question d'un même titre d'emploi. »

L'APTS est bien au fait du dossier : elle représente en effet la vaste majorité des avocat·e·s qui travaillent dans le réseau de la santé et des services sociaux, principalement à l'application de la *Loi sur la protection de la jeunesse*. Des avocat·e·s qui sont également aux prises avec les disparités salariales que dénoncent leurs collègues de l'aide juridique.

À propos de l'APTS

[L'Alliance du personnel professionnel et technique du réseau de la santé et des services sociaux](#) (l'APTS) regroupe et représente quelque 55 000 membres qui jouent un rôle indispensable au bon fonctionnement des établissements du réseau. Nos gens offrent une multitude de services en matière de diagnostic, de réadaptation, de nutrition, d'intervention psychosociale et de soutien clinique et de prévention, autant de services qui s'adressent à l'ensemble de la population.

– 30 –

Pour renseignements : Raynald Banville
Conseiller en communication et en relations médias
Tél. : 514 207-6486 (cell.)